



Epinal, le 14 juin 2022

Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Ancien Député des Vosges Membre honoraire de l'Assemblée Nationale Ancien Maire d'Épinal Maire honoraire

> A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

**Objet**: Transport régulier non urbain et transport scolaire

Mesdames, Messieurs les Maires,

A compter de la rentrée de septembre 2022, la Communauté d'Agglomération d'Epinal organisera l'ensemble des services routiers de transport public au sein de son périmètre et donc à l'échelle des 78 communes qui la composent.

Jusqu'à présent, la CAE organisait le réseau de transport urbain IMAGINE « lignes de ville » sur les communes d'Epinal, Golbey, Chantraine, Dinozé, Jeuxey et Thaon-les-Vosges (cette dernière depuis la rentrée 2021) ainsi que des services de navette sur les communes de Trémonzey, Fontenoy-le-Château, Gruey-lès-Surance, La Haye, La Vôge-les-Bains d'une part, de Xertigny d'autre part et enfin sur les communes de Frizon, Mazeley, Chavelot, Nomexy, Igney, Oncourt, Girmont et Thaon-les-Vosges.

# 1. Les transports réguliers non urbains

Conformément au transfert de compétence de la Région Grand Est à la CAE validé par le Conseil Communautaire du 11 Octobre 2021, la Communauté d'Agglomération organisera désormais et à compter du 29 Août 2022, <u>les services de transport dits « non urbains » internes à notre territoire, à savoir les lignes actuellement dénommées FLUO 77 et FLUO 90.</u>

- La ligne FLUO 77 EPINAL BAINS LES BAINS MONTMOTIER dessert les communes d'Epinal, Dounoux, Xertigny, La Chapelle aux Bois, Trémonzey, Bains les Bains
- La ligne FLUO 90 EPINAL CHARMES dessert les communes d'Epinal, Golbey, Chavelot, Thaon-les-Vosges, Igney, Nomexy, Châtel sur Moselle, Vincey, Charmes.

## Ce qui change pour votre commune

Ces lignes rejoindront la famille des lignes IMAGINE sous la dénomination « Imagine, lignes de territoire ». La ligne FLUO 77 deviendra la ligne IMAGINE 11 et la ligne FLUO 90 deviendra la ligne IMAGINE 12.

Pour cette première année de reprise, la Communauté d'Agglomération <u>maintient</u> <u>l'organisation des services</u> qui lui est transférée par la Région Grand Est (itinéraires et horaires notamment). Vous trouverez ci-joint les fiches horaires des services desservant votre commune.

En cas de modification d'un horaire ou service, une nouvelle version vous sera de nouveau envoyée par mail. Elles sont également téléchargeables sur le site Internet de la CAE.

Ces services sont appelés à être améliorés à moyen terme et de premières évolutions seront mises en œuvre dès cette rentrée de septembre 2022. A ce titre, les usagers de ces lignes bénéficieront **désormais**:

a) De la tarification IMAGINE en vigueur sur le réseau de transport urbain, ce qui constitue une véritable amélioration pour la mobilité de vos habitants, déjà utilisateurs ou futurs voyageurs de ces lignes.

Ainsi, avec un seul titre de transport, <u>au tarif maximum de 1€ le trajet</u>, les utilisateurs pourront voyager sur ces lignes pendant une heure incluant toute correspondance avec une autre ligne IMAGINE (pas de ticket ni débours supplémentaire).

**Toute la gamme tarifaire IMAGINE** est donc désormais accessible sur ces lignes : un éventail de choix de titres de transport pour répondre aux différents usages avec :

- Le titre unitaire à 1€
- Un forfait à la journée à 3€
- Une carte pass 10 voyages à 7€30 (5€ pour les titulaires de la Complémentaire Santé Solidaire et 4,80€ pour les étudiants et scolaires)
- Un abonnement mensuel à 22.25€ (14.90€ pour les moins de 26 ans, 11€10 pour les seniors, les titulaires de la Complémentaire Santé Solidaire et personnes ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%)
- Un abonnement annuel à 197€ (131€ pour les moins de 26 ans, 111€ pour les seniors)
- Le transport est gratuit et illimité pour les enfants de moins de 11 ans
- **b) Du nouveau système billettique** offrant de multiples possibilités d'achat et de validation, tous les véhicules seront pour cela équipés de valideurs billettique acceptant :
  - Les titres papiers, qui pourront être achetés à bord auprès du conducteur
  - La carte sans contact SIMPLICITES, rechargeable sur internet, dans le réseau de dépositaires et dans les agences mobilités de la CAE
  - La carte bancaire directement (trajet plein tarif à 1€)
  - La validation via un smartphone avec l'application dédiée « Imagine »

## 2. Les transports scolaires

D'autre part, la CAE prend en charge à compter de cette rentrée scolaire 2022-2023 l'organisation des transports scolaires au sein de son périmètre. Ce sont 85 circuits de transports des scolaires qui desservent quotidiennement les écoles, les collèges et les lycées du territoire qui seront désormais organisés par la Communauté d'Agglomération. Sur notre territoire, 5 000 scolaires ont recours à ces services. Il s'agit des élèves qui sont domiciliés et scolarisés sur le périmètre de la CAE.

## Ce qui change pour cette rentrée de septembre 2022 :

## a) L'inscription:

<u>Les élèves domiciliés et scolarisés sur le périmètre de la CAE</u> devront dès le 4 Juillet procéder à leur <u>pré-inscription en ligne</u> sur le site www.agglo-epinal.fr. Il leur sera demandé une photo récente, et un justificatif d'identité du scolaire concerné par l'inscription, ainsi qu'un justificatif de domicile du responsable légal.

A l'issue de cette préinscription, la demande sera traitée par nos services. La famille ou le représentant légal recevra par courrier la carte SIMPLICITES de chaque scolaire préinscrit, ainsi qu'un lien de connexion pour finaliser son inscription en ligne, charger le titre de transport sur la carte et procéder au paiement par carte bancaire. Vous trouverez en annexe de ce courrier, la procédure d'inscription schématisée NB: Le droit au transport scolaire ne sera plus conditionné à la sectorisation par établissement. Néanmoins, l'offre (itinéraires et horaires) reste construite sur la base de cette sectorisation, afin d'assurer une desserte adaptée au profit du plus grand nombre.

#### b) Les tarifs :

- o <u>Pour les de 11ans</u>, le transport sera gratuit mais l'inscription reste obligatoire. Pour chaque enfant inscrit, les familles recevront à leur domicile une carte SIMPLICITES personnalisée qu'il devra valider à chaque montée.
- o <u>Pour les 11 ans et +</u>, le représentant légal devra choisir un abonnement parmi :
  - ✓ Le pass scolaire limité à 99€ pour l'année scolaire : limité à 1 aller-retour par jour scolaire (et donc valable du 1<sup>er</sup> Septembre au 7 Juillet 2023) mais valable sur toutes les lignes IMAGINE correspondances incluses
  - ✓ Le pass jeune scolaire à 131€ pour 1 an : <u>illimité</u> en déplacements et valable 365 jours dés la première validation et tous les jours de l'année y compris les weekends et pendant les vacances scolaires, sur toutes les lignes IMAGINE correspondances incluses.
  - ✓ Un pass scolaire complémentaire à 37€: qui s'adresse exclusivement aux scolaires qui résident sur le périmètre de la CAE et sont scolarisés à l'extérieur de celui-ci, transportés par des services FLUO, gérés par la Région Grand Est. Il n'est pas obligatoire mais permet à tous ces élèves de voyager librement sur les lignes IMAGINE s'ils le souhaitent et dans les mêmes conditions que le pass jeune scolaire à 131€ (valable 1 an). Il est accessible sur présentation d'un justificatif de scolarité et de la carte de transport FLUO en cours de validité.

- o <u>Pour les élèves qui demanderont à être transporté par le TER</u>, seul le pass jeune scolaire à 131€ sera possible car l'abonnement SNCF FLUO offre la possibilité de voyager librement sur la liaison TER choisie toute l'année.
  - ✓ **La préinscription est obligatoire** via le site de la CAE www.agglo-epinal.fr. Les élèves recevront, suite au paiement en ligne, une invitation de la SNCF par SMS pour charger leur abonnement TER sur leur carte SIMPLICITES en gare.
  - ✓ La demande d'abonnement TER est soumise à validation de la CAE qui instruit les dossiers en fonction de l'offre de transport disponible sur le trajet de l'élève.
  - ✓ NB: la CAE achète les abonnements SNCF au tarif commercial SNCF en vigueur; aussi, l'élève et son représentant légal s'engagent à l'utiliser quotidiennement pour son trajet domicile-école. Dans le cas contraire, la CAE se réserve le droit de résilier l'abonnement et d'exiger son remboursement par le représentant légal et selon les tarifs commerciaux en vigueur pour la SNCF

Pour tout paiement en plusieurs fois ou par chèque ou espèces, la famille ou le représentant légal sera invité à se rendre non plus à la maison de la Région mais à l'Agence des Mobilités située place de la gare à Epinal (ex-gare routière) (renseignements sur <a href="https://www.agglo-epinal.fr">www.agglo-epinal.fr</a>).

### c) Le support :

<u>Tous les élèves voyageront avec une carte SIMPLICITES</u> personnelle (photo, nom, prénom) :

- Si l'élève détient déjà une carte SIMPLICITES, il en indiquera le numéro d'identifiant lors de la préinscription puis sa carte sera automatiquement chargée de l'abonnement dès que le paiement sera réalisé
- Si l'élève n'a pas encore de carte SIMPLICITES, il recevra sa carte personnalisée (nom, prénom et photo) à domicile dès que sa demande de pré-inscription sera validée. Celleci sera chargée automatiquement de l'abonnement, dès que le paiement sera réalisé (dans un délai de 24h suite au paiement).

La validation est obligatoire à chaque montée à bord d'un véhicule, y compris en correspondance.





### d) La numérotation et le fonctionnement des services :

La numérotation des services scolaires est revue avec une lettre référençant la commune de l'établissement scolaire desservi suivie de deux chiffres.

Les itinéraires sont fixes et les arrêts facultatifs et fonction de la demande à bord ou présence de voyageurs aux arrêts.

## e) Des services de transport désormais ouverts à tous :

A compter du 1er Septembre 2022 tous les services dits « scolaires » seront désormais accessibles à tous les voyageurs munis d'un titre de transport IMAGINE en cours de validité. Au même titre que les voyageurs scolaires, les voyageurs commerciaux pourront, dans l'heure qui suit la validation, voyager en correspondance avec les réseaux IMAGINE, lignes de territoire et IMAGINE, lignes de ville sans payer de nouveau ticket.

### Où retrouver toutes ces informations?

L'ensemble de ces informations et documents sont disponibles et mis à jour sur https://www.agglo-epinal.fr/se-deplacer/transports/

Votre référent transport à la Communauté d'Agglomération sera M. Yoann FEY, agent d'exploitation et de contrôle, joignable à partir du 11 Juillet au

06 01 00 29 56 et sur cae.transports@agglo-epinal.fr (ce numéro direct est réservé aux communes, merci de ne pas le communiquer au grand public).

Pour les renseignements à caractère plus commercial et l'accueil du public, l'Agence des mobilités située à la gare routière d'Epinal sera ouverte :

- Pendant les congés scolaires d'été : Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- A partir du 29 Août 2022 : Du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 12h

Le service Mobilités de la Communauté d'agglomération se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de mes salutations distinguées.

Vigna varg

Michel HEINRICH